

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-172/SG/CG approuvant l'état de prévisions de recettes et de dépenses d'Electricité de Djibouti pour l'année 1972.

n° 72-172/SG/CG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
9 février 1972

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1972

Date du numéro
25 février 1972

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 246 du 27 décembre 1971 du conseil d'administration d'Electricité de Djibouti arrêtant l'état ce prévisions de recettes et de dépenses pour l'année 1972 à la somme de 848.000.000 de FD. (huit cent quarante-huit millions de Francs Djibouti).